



Règlement intérieur du 4e Festival International d'Echecs de Tours 26 au 30 décembre 2025

Article 1 : Présentation

L'Échiquier Tourangeau organise du vendredi 26 décembre mardi 30 décembre 2025 son 4^e Festival International d'Echecs de Tours.

La salle de jeu est située dans les locaux de l'hôtel de ville, place Jean Jaurès à Tours : Salle des Fêtes.

L'arbitrage est confié à Paul-Adrien SALLY (AFE1, Arbitre Fide) Arbitre principal et à son adjoint : Jean-Noël GRATEAU (AFO2).

L'open A est ouvert à tous.

L'open B est ouvert aux joueurs dont le Elo est inférieur à 1600 Elo au premier décembre 2025.

Les personnes ayant le code FIDE FRA doivent être titulaire d'une licence A de la FFE.

Un comportement correct et sportif est demandé aux participants en toute circonstance.

Article 2 : Règles du jeu et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en application depuis le 1er janvier 2023 (93^e Congrès de la FIDE, Chennai - Inde).

Seront appariés à la 1^{ère} ronde :

Les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription et qui auront fait contrôler leur licence au plus tard le vendredi 26 décembre avant 13 h 45 précises. Pointage ce jour-là à partir de 12 h 30.

Les résultats des rondes ainsi que les appariements seront affichés dans la salle de jeu et pourront être consultés sur le site de la FFE : <http://www.echecs.asso.fr>

L'appariement s'effectue à l'aide du logiciel Papi pour les deux tournois, Haley pour le tournoi A et Suisse classique pour le B.

Article 3 : Cadence

La cadence est la cadence Fischer pour les deux tournois : 1 h 30 + 30 s / coup

Les joueurs sont tenus de noter leurs coups au fur et à mesure jusqu'à la fin de la partie quel que soit leur temps à la pendule. Tout contrevenant s'expose à un avertissement, puis à une pénalité, puis à la perte de la partie.

Article 4 : Dates et Horaires des rondes.

Pointage : Vendredi 26 décembre de 12 h 30 à 13 h 45.

Les horaires des rondes sont les suivants :

Vendredi	26/12/2025	Ronde 1 : 14 h 30	
Samedi	27/12/2025	Ronde 2 : 10 h	Ronde 3 : 15 h 30
Dimanche	28/12/2025	Ronde 4 : 14 h 30	
Lundi	29/12/2025	Ronde 5 : 10 h	Ronde 6 : 15 h 30
Mardi	30/12/2025	Ronde 7 : 9 h 30	

La cérémonie de clôture et la remise des prix auront lieu le mardi 30/12/2025 à partir de 15 h dans la salle des Fêtes de l'hôtel de ville de Tours.

Article 5 : Droits d'inscription

Seniors : 50 € **Jeunes (-20 ans) : 25 €**

Gratuit pour GM et MI ; Demi-tarif pour MF

Article 6 : Forfaits

Tout retard de plus de 30 minutes après le début de la ronde en cours est sanctionné par **un forfait**.

Tout forfait non justifié pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la Fédération.

Article 7 : Bye

Un seul bye est autorisé de la ronde 1 à la ronde 5 incluse. Il est nécessaire de prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente. Les joueurs invités ne disposent pas de cette possibilité.

Article 8 : Prix

TOURNOI A (6 500 €)

1er Prix : 1 200 €

2° Prix : 1 000 €

3° Prix : 800 €

4° 600 €

5° 500 €

6° 400 €

7° 300 €

8° 200 €

9° 100 €

4 catégories de tranches Elo : 150 € au premier et 100 € au deuxième de chaque catégorie.

Prix féminin : 100 € / 50 €

Prix Vétéran : 100 € / 50€

Meilleur joueur de l'Échiquier Tourangeau : 100€

TOURNOI B (1 500 €)

1° Prix : 300 €

2° Prix : 250 €

3° Prix : 200 €

4^{ème} 150 € ; 5^{ème} 150€ ; 6^{ème} 100 € ; 7^{ème} 100 € ; 8^{ème} 100 € ; 9^{ème} 50 € ; 10^{ème} 50 € ; 11^{ème} 50 €

Pas de prix par catégorie dans le tournoi B.

Les prix ne se cumulent pas.

Les joueurs doivent être présents à la remise des prix pour toucher leur récompense.

Article 9 : Départages

Les départages des deux tournois sont dans l'ordre :

1) Le Buchholz tronqué

2) Le Cumulatif

3) La Performance

Article 10 : Conduite des joueurs

Il est interdit à tout joueur de transporter un téléphone mobile ou appareil équivalent dans la salle de jeu qui comprend la **zone de jeu, les salles de repos et d'analyse, les toilettes et la buvette.**

Il est interdit de fumer dans les locaux. Les joueurs devront obligatoirement fumer à l'extérieur.

Aucun joueur ne peut quitter la zone de jeu sans y avoir été autorisé par l'arbitre.

Un joueur qui a fini sa partie est considéré comme un spectateur et ne doit aucun cas perturber le déroulement des parties en cours.

Article 11 : Droit à l'image

L'Échiquier Tourangeau se réserve le droit de publier sur son site toute photo relative au tournoi. Toute personne ne souhaitant pas voir son image figurer sur le site de l'Échiquier Tourangeau devra prévenir l'organisateur.

La participation au tournoi est conditionnée par l'acceptation du présent Règlement Intérieur.

Fait à Tours, le 08/10/2025

L'organisateur,

L'arbitre,

François Le Guillou
Président de l'Échiquier Tourangeau

Paul-Adrien SALLY